



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fermeture de classes

Question orale n° 1407

Texte de la question

M. Frederic de Saint-Sernin appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur la legitime inquietude des parents d'eleves scolarises dans cinq etablissements de sa circonscription, touches par des suppressions de postes d'instituteurs pour la prochaine rentree scolaire. Il lui rappelle, en effet, les termes de son courrier du 13 fevrier dernier par lequel il lui faisait part de l'opposition des parents d'eleves a l'annonce des previsions de la future carte scolaire. Ainsi, la baisse des effectifs des enfants scolarises en Dordogne et, plus particulierement, dans le Haut-Perigord, pousse l'inspection d'academie a supprimer cinq postes d'instituteurs dans sa circonscription. Il lui cite les cas de Brantome et de Thiviers, des regroupements pedagogiques intercommunaux (RPI) de Villars/Quinsac, de Saint-Saud/Abjat/Champs Romain et d'Angoisse/Sarlande pour lesquels la moyenne tres faible des enfants par classe, incite l'inspection d'academie a redistribuer les classes en supprimant, dans chaque etablissement, un poste. Toutefois, s'il a bien compris la justification mathematique de ces mesures, il souhaite souligner la grande flexibilite qui existe aujourd'hui dans le fonctionnement des ecoles, notamment a Villars, ou les parents d'eleves craignent que la suppression d'une classe empeche, dorenavant, la scolarisation des enfants de deux ans aujourd'hui possible. De plus, dans les RPI d'Angoisse/Sarlande et de Saint-Saud/Abjat/Champs Romain, ainsi qu'a Brantome et Thiviers, cette derniere commune etant classée en zone d'education prioritaire, les parents d'eleves font valoir la moindre performance, du point de vue educatif, des classes a plusieurs niveaux qui s'avereront obligatoires a la suite de ces suppressions de poste. En outre, il lui precise que les elus, les enseignants et les parents d'eleves, parfaitement conscients de la situation demographique du departement de la Dordogne, souhaitent reflechir sur le devenir de la scolarite en zone rurale et y voir adapter un programme raisonnable et definitif. Enfin, dans une region eminentement rurale ou l'acces a la culture et au savoir passe exclusivement par l'ecole, tous les parents d'eleves craignent, derriere ces suppressions successives, la disparition progressive de leur ecole et par la-meme, la fin de la vie communale. En consequence, il lui demande de bien vouloir le rassurer sur la prochaine carte scolaire de sa circonscription, de lui apporter des assurances quant a la qualite de l'enseignement et le remercie de bien vouloir prendre en compte la volonte des parties concernees de reflechir ensemble a l'avenir de la scolarite en milieu rural.

Texte de la réponse

M. le president. M. Frederic de Saint-Sernin a presente une question no 1407.

La parole est a M. Frederic de Saint-Sernin, pour exposer sa question.

M. Frederic de Saint-Sernin. Monsieur le ministre de l'education nationale, je souhaiterais revenir avec vous sur le probleme, dans les ecoles elementaires de la Dordogne, des suppressions de postes d'instituteurs prevues pour la prochaine rentree scolaire. Vous le savez, les parents d'eleves, les elus et les enseignants sont tres inquiets devant ces suppressions repetees, annee apres annee.

Dans ma seule circonscription, cinq postes devraient etre supprimes: a Brantome et a Thiviers d'une part, dans les regroupements pedagogiques intercommunaux - RPI - de Villars/Quinsac, de Saint-Saud/Abjat/Champs-Romain et d'Angoisse/Sarlande, d'autre part.

Je ne me reconnais pas la réalité arithmétique qui pousse l'inspection d'academie a redistribuer les classes en supprimant un poste dans chaque etablissement. Certes, le faible effectif moyen par classe incite au redeploiement des enseignants. Toutefois, dans le prolongement de mon courrier du 13 fevrier dernier par lequel je vous alertais sur les legitimes inquietudes des parties concernees, je souhaiterais revenir sur chacun de ces cas, afin que vous puissiez m'apporter des garanties quant a la qualite de l'enseignement dispense. Car la qualite, tant de la scolarite que de l'encadrement doit imperativement continuer a prevaloir dans chacun des cinq etablissements touches.

A Villars, qui fait partie d'un regroupement pedagogique, il existe aujourd'hui une tres grande flexibilite dans le fonctionnement de l'ecole. Comme dans beaucoup de communes rurales depourvues de creches, la scolarisation des enfants de deux ans y est possible aujourd'hui. Or les parents craignent que la suppression d'un poste d'instituteur ne permette plus d'accueillir ces tres jeunes enfants. En effet, si tous les enfants d'age preelementaire etaient regroupes dans une meme classe maternelle, l'accueil des plus jeunes serait rendu impossible et les parents devraient alors les inscrire dans les ecoles maternelles proprement dites, lesquelles ne peuvent exister que dans les grandes agglomerations.

Dans le RPI de Sarlande/Angoisie, les parents d'eleves redoutent qu'une suppression de poste n'aboutisse obligatoirement a des classes a trois niveaux qui ne permettraient pas a leurs enfants, dont les niveaux scolaires sont tres disparates, estiment-ils, de suivre avec autant d'efficacite.

A Saint-Saud, qui appartient au RPI avec Abjat et Champs-Romain, la suppression du poste conduirait a regrouper les cinq niveaux d'enseignement elementaire en trois classes au lieu de quatre aujourd'hui.

L'ecole de Thiviers est egalement concernee alors qu'elle se situe en zone d'education prioritaire, ce qui devrait pousser l'education nationale a lui porter une attention particuliere.

A Brantome, les parents d'eleves ne comprennent pas la politique suivie par l'inspection d'academie qui, tous les ans, remet en cause ce poste d'enseignant.

Monsieur le ministre, si je me fais le porte-parole des parents d'eleves, des elus et des enseignants, c'est que derriere ces suppressions dues a la baisse de la demographie scolaire se profile tout le malaise de nos campagnes. Les elus se revoltent quand leurs efforts pour rendre leurs ecoles attractives et dignes d'accueillir les eleves sont mis a mal. Les parents craignent pour l'avenir de leurs enfants dans une region rurale ou l'acces a la culture et au savoir passe exclusivement par l'ecole. Quant aux enseignants, ils redoutent une baisse de la qualite de leur enseignement et de l'encadrement.

Je me devais donc de vous transmettre leur cri d'alarme face aux risques de desertification. Car ce dont tous ont peur, c'est qu'apres avoir vu fermer les classes une a une, on en arrive a la fermeture totale de l'ecole.

Je terminerai sur une note d'espoir: en rencontrant les personnes concernees par ce probleme, je me suis rendu compte qu'il s'agissait non pas d'une levee de boucliers, mais d'un veritable appel au dialogue et a l'explication, rendus necessaires par le manque flagrant de perspectives. Les elus, les enseignants et les parents d'eleves sont parfaitement conscients de la situation demographique de leur departement. Ils souhaitent reflechir avec vous, et avec nous, sur le devenir de la scolarite en zone rurale et aimeraient voir adopter un programme raisonnable et definitif qui ne soit pas remis en cause d'une annee sur l'autre.

Pouvez-vous nous rassurer sur la prochaine carte scolaire ? Prendra-t-on en compte la specificite de chaque cas cite ? Va-t-on mettre en oeuvre une large concertation sur l'avenir de la scolarite dans notre milieu rural ?

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche.

M. Francois Bayrou, ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Monsieur le depute, comme je l'ai deja explique en d'autres occasions, le nombre des eleves a baisse en Dordogne, de 800 en deux ans. Il n'est pas possible de ne pas tenir compte de cette baisse demographique, meme si, comme c'est le cas chaque annee, sous tous les gouvernements, les parents sont inquietes. Ils sont d'ailleurs assez vite rassures, des qu'ils verifient que l'encadrement continue d'etre assure: une fois qu'on lui aura retire quelques postes pour les donner a des departements dont la demographie augmente, la Dordogne aura un maitre pour dix-sept eleves en moyenne.

Les regroupements pedagogiques intercommunaux feront naturellement l'objet en priorite de la sollicitude de l'inspecteur d'academie, parce que ce sont des investissements lourds. Comme nous n'en sommes qu'au premier stade de la carte scolaire et que c'est a la rentree que les decisions definitives sont prises, je vous indique que les regroupements d'Angoisie-Sarlande, de Saint-Saud-Abjat-Champs-Romain seront maintenus, comme vous le souhaitez.

Si une classe devait être fermée à Villars-Quinsac, les classes restantes ne devraient pas compter en moyenne, l'année prochaine, plus de quinze élèves. L'accueil des jeunes enfants continuera naturellement à être assuré. À Brantôme et Thiviers, les élèves seraient vingt-trois ou vingt-quatre par classe. Le poste de soutien de la zone d'éducation prioritaire sera maintenu. Les élèves continueront ainsi à bénéficier de l'encadrement optimal à tous les niveaux d'enseignement.

Je suis comme vous préoccupé par les conditions de la gestion de la carte scolaire. Nous avons installé des observatoires des flux dans vingt et un départements. Je ne verrai que des avantages à ce que la Dordogne en crée un.

Nous avons trois priorités.

Depuis que je suis ministre de l'éducation nationale, il n'y a pas eu une seule fermeture d'école en milieu rural, sauf quand les élus le demandaient. C'est sans précédent, et une telle politique continuera.

Deuxièmement, je suis partisan du développement de conventions sur trois ans entre des communes et des regroupements de communes et les inspections académiques, ce qui permet d'envisager des investissements de manière beaucoup plus sereine que lorsqu'on est sous l'épée de Damocles d'une démographie incertaine.

Troisièmement, il faut mettre en place une politique un peu originale de gestion des cartes scolaires, à laquelle les élus soient davantage associés.

On me racontait que, dans votre département, l'association des maires était décidée à s'impliquer dans la gestion de la carte scolaire. C'est une bonne idée. Si les élus pouvaient être responsables au lieu d'être uniquement des usagers, le plus souvent frustrés, nous irions dans une bonne direction.

Je suis persuadé qu'il y a des progrès à faire sur le calendrier et sur la méthode de gestion de la carte scolaire. Il demeure que la démographie est ce qu'elle est, ainsi que le vote du Parlement. Nous devons naturellement tenir compte, pour l'affectation des postes, des crédits dont le Parlement a décidé de doter le Gouvernement en la matière.

Je pense que ces éléments sont de nature à rassurer vos concitoyens qui pourraient s'inquiéter d'un réajustement qui, je le répète, n'affectera pas l'encadrement en Dordogne.

M. le président. La parole est à M. Frédéric de Saint-Sernin.

M. Frédéric de Saint-Sernin. J'ai bien compris, monsieur le ministre, vos explications sur la carte scolaire et vous remercie des efforts que vous faites pour nos RPI du Périgord vert.

Données clés

Auteur : [M. de Saint-Sernin Frédéric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1407

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 1997, page 1622

Réponse publiée le : 12 mars 1997, page 1768

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 mars 1997